



## Erreur échancier pret immobilier

Par **MPO**, le **11/08/2022 à 09:00**

Bonjour, lors du remboursement de notre première échéance de prêt immobilier on s'est aperçu qu'il y a eu erreur dans l'échéancier, nous avons convenu d'un report des 12 premiers mois, hors le montant remboursé est le capital les intérêts et l'assurance .Cela nous amène à un taux d'endettement supérieur à 50%, et nous met en grande difficulté financière

Quel recours avons nous auprès de la banque ? Pouvons-nous exiger un avenant à cet échancier ? Et donc au prêt, sachant qu'il vient d'être débloqué la moitié de la somme empruntée

En vous remerciant pour votre retour rapide

Cordialement

Par **Visiteur**, le **11/08/2022 à 09:05**

Bonjour,

Relisez le contrat de prêt et vérifiez que cet accord de décalage des 12 premiers mois a bien été **inscrit dans le contrat**. Si c'était seulement oral, c'est sans recours possible.

Vous avez normalement signé aussi un échancier conforme au contrat. S'il n'est pas respecté par l'organisme prêteur, il faut lui envoyer une lettre de réclamation par courrier RAR.

Si vous avez signé un contrat qui vous met en difficultés, il faut déposer un dossier de surendettement.

Par **Marck.ESP**, le **11/08/2022 à 09:06**

Bonjour

L'offre préalable obligatoire que vous avez acceptée devait être précise... Quel document pouvez vous utiliser pour justifier cette demande ?

Vous devriez prendre rdv auprès du responsable des relations clientèle de la direction

régionale de la banque et intervenir auprès du médiateur en cas de conflit.

Par **MPO**, le **11/08/2022** à **15:23**

Merci à vous pour vos réponses

Nous allons revoir l'ensemble du contrat de prêt et les échanges avec le conseiller de banque pour voir d'où vient l'erreur et trouver une solution avec notre banque

Cordialement

MP